

MARS 2024

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La Cour constitutionnelle a tranché sur le contentieux des législatives nationales

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté des
Lettres et Sciences
Humaines.
Membre du Conseil
de Rédaction de
Congo-Afrique.
nobotela2005@
yahoo.fr

La Cour constitutionnelle a mis fin, le 12 février 2024, à la longue attente sur le contentieux électoral relatif aux législatives nationales. En effet, sur les 1.123 dossiers reçus par la Cour, **seuls 49 avaient été déclarés recevables et fondés**. Ainsi, plusieurs députés ont été invalidés et remplacés. Ceci a suscité des rancœurs, des récriminations et des lancements d'alertes malveillants et tendancieux. Les réseaux sociaux ont été envahis par des « allégations préjudiciables ». Cela a été considéré comme l'œuvre des « aigris ». Rappelons que la Cour avait reçu 1.123 dossiers dont 21 désistements, 525 déclarés irrecevables, 400 recevables, mais non fondés.

L'ACBGJ (Action Citoyenne pour la Bonne Gouvernance Judiciaire), une ONG de lutte contre les antivaleurs en milieux judiciaires, regroupant les avocats, les magistrats et les juristes d'entreprise, s'est, dans une déclaration du **15 mars 2024**, insurgé contre les propos discourtois à l'égard de la Cour constitutionnelle. Elle a demandé notamment aux médias « de faire montre d'un esprit responsable et citoyen en évitant de propager des faussetés et autres informations calomnieuses qui ne cadrent pas avec la réalité ».

La Cour Constitutionnelle appelée à « la correction » des erreurs matérielles !

L'Action des Femmes pour des Élections Transparentes en Afrique (AFETA), s'est réunie en session extraordinaire à Goma, du **25 au 26 mars 2024**, en vue d'examiner et évaluer la situation du parcours électoral en RD Congo. Elle soutient le travail abattu par la Cour constitutionnelle tout en l'encourageant à se pencher sur l'examen des requêtes en rectification d'erreurs matérielles sans parti pris ni aucune pression... !

Visite du Président de la République en Mauritanie

Lors de sa visite en Mauritanie, vers **fin mars 2024**, le Chef de l'État s'est entretenu avec son homologue mauritanien Mohammed Ould Ghazouani, président un exercice de l'Union africaine. Concernant l'insécurité dans l'Est de la RD Congo, ce dernier lui a promis soutien diplomatique constant au processus de paix de Luanda et de Nairobi en vue de restaurer la paix et la sécurité à l'Est de la RD Congo.

Vers le retour de la paix initié par les chefs des armées de la SADC et du Buundi

Les chefs des armées sud-africaine, malawite, tanzanienne de la SADC, ainsi que leurs homologues du Burundi et de la RDC, se sont engagés, le **3 mars 2024**, à œuvrer pour le retour de la paix au Nord-Kivu, dans l'Est de la RD Congo, après deux jours de travaux à Goma.

La place des femmes aux législatives de décembre 2023

Selon les résultats publiés le 7 janvier 2024, les femmes n'occupent que 14% des sièges à l'Assemblée Nationale ! Par rapport aux législatives 2018-2023 avec 10,3%, cet accroissement paraît faible en regard du taux de 30 à 50% recommandé par l'ONU.

à propos des élections retardées

La Cour Constitutionnelle a, dans son arrêt, du **5 mars 2024**, autorisé les anciens députés des territoires de Rutshuru, Masisi (Nord-Kivu) ; Kwamouth (Mai-Ndombe) à siéger à l'Assemblée Nationale jusqu'à la tenue de nouvelles élections dans ces contrées, en proie à l'insécurité. La CENI a fixé, au 5 octobre 2024, la tenue des élections dans ces circonscriptions.

Élections des Gouverneurs et Sénateurs ou la foire à la corruption ?

L'élection des sénateurs aura lieu, le **31 mars 2024** ; celle des Gouverneurs et Vice-gouverneurs des provinces se déroulera, le 7 avril 2024. La question est de savoir si ces élections seront à nouveau une « foire » à la corruption comme lors des processus électoraux antérieurs au cours desquels la victoire revenait généralement au plus offrant... (Cf. *Potentiel*, février 2024).

Rappelons que ces élections ont été reportées, au 21 avril 2024, pour les sénatoriales, et, au 28 avril 2024, pour celles des gouverneurs. Ceci ressort du calendrier publié par la CENI, le **8 mars 2024**.

Portrait robot de prochains chefs d'Exécutifs provinciaux

Réunis, du 29 février au 1^{er} mars 2024, plus de 100 représentants d'organisations de la Société Civile, tant nationales qu'internationales, ont

réfléchi sur la problématique de gouvernance des provinces en RD Congo. Pour eux, les députés provinciaux doivent veiller à ce que le profil de gouverneurs et de leurs vice-gouverneurs soient rigoureusement examinés, justifiant d'une expérience dans la gestion de grands projets, tant dans le secteur privé que public. Les gouverneurs de provinces doivent faire preuve de sensibilité et de proximité envers la population, et les impliquer dans la gestion de leur cité.

La situation de l'Église catholique à Wamba (Haut-Uele) préoccupe

La cathédrale de Wamba a été scellée par des chrétiens catholiques opposés à la probable nomination d'un évêque non originaire. En effet, le désaccord persiste entre les fidèles catholiques de Diocèse de Wamba (Haut-Uele) et la hiérarchie ecclésiastique, suite à la probable nomination d'un nouvel évêque non originaire à la tête de cette entité pastorale, depuis le 17 janvier 2024.

Cette décision contestée dès son annonce paaar les fidèles et le clergé a déclenché des soulèvements populaires à Wamba, centre situé à 120 Km d'Isiro. La dernière manifestation date du 26 février 2024. Le caucus des députés provinciaux élus du Territoire de Wamba a expeimé sa préoccupation quant à la détérioration continue de la situation et craint qu'elle ne fragilise la cohésion sociale.

Le Saint-Siège y a dépêché une mission. Après sa mission, la délégation du Saint-Siège, comprenant notamment Messseigneurs Oscar Ndaka, évêque auxiliaire de Kinshasa, et Jean Bertin Nadonye ; Administrateur apostolique de Buta (Bas-Uele), sous l'égide de Mgr Fulgence Muteba, Archevêque de Lubumbashi, a été reçue, le **29 février 2024**, par le Gouverneur du Haut-Uele.

Pour rappel, depuis l'organisation du Jubilé d'argent de l'ancien évêque de Wamba, Mgr Janvier Kathaka, le Souverain Pontife a désigné son successeur, Emmanuel Ngona Ngotsi. C'est cette nomination qui suscite des remous au sein de la communauté catholique de ce Diocèse.

La CENCO résolument pour l'abolition de la peine de mort

Les Évêques membres de la CENCO ont, le **22 mars 2024**, exprimé leur engagement inconditionnel pour la défense de la vie et l'abolition de la peine de mort en RD Congo. Ils ont ainsi recommandé, au Gouvernement :

- De refuser de recourir à la peine de mort ;
- D'abolir la peine capitale pour tous les crimes ;
- De mettre en place des systèmes de détention plus efficace et améliorer les conditions carcérales des détenus ;
- De former une Police de proximité pour endiguer le phénomène des enfants de la rue et des gangs, des hors-la-loi dits kuluna.

Au Parlement,

- D'autoriser la ratification du 2e Protocole facultatif en rapport avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

Au Peuple congolais,

- De former et de se former au respect et à la promotion de la dignité humaine ;
- D'éduquer les enfants et les jeunes en les faisant passer de la culture de la mort à la culture du soin et de la protection de la vie ;
- De prier pour les prisonniers, leur rendre visite (cf. Matthieu 25, « -) et promouvoir l'amélioration des conditions carcérales, etc.

Après Bruxelles, les Congolais de Rome dénoncent aussi les tueries de l'Est

Le **10 mars 2024**, les Congolais habitant Rome se sont levés pour dénoncer « cette hémorragie qui décime nos populations » à l'Est de la RD Congo, à l'initiative de l'aumônerie congolaise de Rome. Une messe et une marche en faveur de la paix ont été ainsi organisées en faveur de la paix. L'aboutissement a été la Place Saint Pierre où ils ont prié l'Angélus avec le Pape François.

Guerre de l'Est au Conseil de Sécurité

La réunion de Conseil de Sécurité tenue, le **27 mars 2024**, a abordé la question de la guerre de l'Est de la RD Congo. Le Secrétaire Général de l'ONU a invité toutes les parties prenantes à appuyer le processus de Nairobi et de Luanda.

Naufrage sur le fleuve Congo à Kisangani

Treize morts et de nombreux disparus, le **1^{er} mars 2024**, dans le naufrage d'une pirogue à pagaie en amont du fleuve Congo au niveau de la Commune riveraine de Lubunga à Kisangani. La plupart des victimes étaient des femmes et des enfants. Plusieurs autres passagers ont été portés disparus.

Bukavu victime d'une inondation

Dans la nuit du **11 au 12 mars 2024**, les habitants du Quartier Panzi (à Bukavu), Commune d'Ibanda, ont été envahis par les eaux de la rivière Ruzizi. Plusieurs maisons ont été englouties dans la rivière Ruzizi séparant la RD Congo du Rwanda. Ceci est survenu à la suite de l'affaissement d'une colline dans le lit de la rivière Ruzizi. Il s'agirait de la colline Nyiratengo à Nyamagane au Rwanda. Déjà, en février 2024, pour les mêmes causes,

les habitants du Quartier Panzi étaient obligés de quitter cette zone. Les chercheurs (du Centre de Recherche en Sciences Naturelles de Lwiro) ont suggéré « la délocalisation immédiate de tous les habitants » de cette zone en vue de prévenir contre un drame beaucoup plus grave.

Un accident mortel enregistré au Haut-Katanga

Un accident de circulation s'est produit, le **10 mars 2024**, dans la Province du Haut-Katanga sur l'axe Kasumbalesa-Mokambo. On a dénombré 18 personnes ayant perdu la vie. Il s'agit d'une collision entre un camion poids lourds et un mini-bus. Il s'agissait des fidèles kimbanguistes revenant d'une fête de mariage de l'un d'entre eux.

Manifestations contre l'insécurité à Bunia

Le **15 mars 2024**, une manifestation a eu lieu à Bunia pour réagir contre l'insécurité grandissante ayant occasionné des tueries de quelques huit personnes depuis janvier 2024. C'est la communauté Yira (Nande) qui est montée au créneau pour dénoncer cette insécurité ayant encore emporté un des leurs. Regan Kambale, président de la communauté Yira et membre de la famille du défunt, a souligné « le rôle essentiel de l'État dans la protection des citoyens et de leurs biens ». Il a appelé les autorités à assurer la sécurité de tous les habitants de Bunia, sans distinction. Le Gouverneur militaire de l'Ituri a annoncé que des enquêtes étaient en cours pour identifier et arrêter les responsables de ces meurtres.

Un incident entre la RD Congo et le Rwanda

Le bateau Akonkwa 2, parti de Goma le **10 mars 2024**, à destination de Bukavu, a été bloqué par la boue dans les eaux du Lac Kivu, mais du côté rwandais ! Ce bateau a dû passer une journée et une nuit sur l'Île de Nkombo, en territoire rwandais, avant d'être libéré le **12 mars 2024**.

Le PAM en quête des ressources et d'un soutien en urgence pour les victimes de l'Est

À l'occasion de la Journée Internationale des droits de la femme (JIF2024), la cheffe du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a lancé un appel à la communauté internationale pour solliciter des ressources et un soutien en urgence afin de répondre à l'aggravation de la crise de la faim dans l'Est de la RD Congo où les femmes portent un fardeau disproportionné de cette situation d'urgence humanitaire.

Nouveau centre de médecine mixte et d'anémie SS-Mabanga (CMMASS) inauguré

La Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi a inauguré, le **9 mars 2024**, un nouveau centre de médecine mixte. Cette structure a subi une rénovation

ayant permis d'accroître sa capacité d'accueil, de 59 à 120 lits.

à propos de la lutte contre la tuberculose

Le Ministère de la Santé a annoncé, le **24 mars 2024**, dans le cadre de la Journée Mondiale de la lutte contre la tuberculose, que la RD Congo a enregistré 260.431 cas de tuberculose en 2023. Ce qui représente une augmentation de 5% par rapport à 2022.

AFRIQUE

Au **Cameroun**, la conférence ministérielle de l'OMS tenue à Yaounde, le **6 mars 2024**, a fait une déclaration selon laquelle les ministres de 11 pays africains s'engagent à mettre fin aux décès dus au paludisme d'ici 2030. En effet, le nombre de cas dans la région africaine est passé de 218 millions à 233 millions entre 2019 et 2022.

La **Guinée Équatoriale** a vécu, le **7 mars 2024**, l'ouverture de la 24^e conférence des Chefs d'État et de Gouvernement membres de la SADC. À l'ordre du jour figurait notamment l'examen du rapport sur la situation sécuritaire en Afrique Centrale. La RD Congo y était représentée par les Vice-Premiers Ministres Bemba, Lutundula et par le Ministre d'État Mbusa Nyamwisi.

Le **Maroc** est constamment confronté à l'invasion des migrants subsahariens, très nombreux à se trouver sur le territoire chérifien. Les routes vers l'Espagne, les Canaries et le détroit de Gibraltar étant extrêmement surveillées, les migrants sont alors régulièrement refoulés vers le centre du pays.

Le **Togo** a une nouvelle Constitution, faisant entrer le pays dans la 5^e République et passant d'un régime présidentiel à un régime parlementaire. Le texte a été adopté, dans la nuit du **25 au 26 mars 2024**, par 89 voix pour, une voix contre et une abstention.

Au **Zimbabwe**, des hauts responsables accusés de « violations des droits politiques, économiques et des droits de l'homme », après les élections de 2023. Parmi eux, figurent le Président zimbabwéen Emmerson Mnangagwa et d'autres responsables frappés de sanctions prises, le **4 mars 2024**, par les États-Unis d'Amérique. ■